

Programme national pour la protection, la promotion et le soutien de l'allaitement maternel au Luxembourg

L'an 2006 a vu toute une série d'initiatives pour promouvoir l'alimentation saine et l'activité physique dans notre population. En date du 5 juillet 2006 la politique commune « **Gesond iessen, méi bewegen** », favorisant l'alimentation saine et l'activité physique a été officialisée entre les Ministères de la Santé, de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, de la Famille et du Département des Sports. Par cela les ministères cités soulignent l'importance d'une démarche intersectorielle et s'engagent à des actions concertées et durables en visant des objectifs communs.

L'alimentation saine commence le plus tôt possible dans la vie d'un enfant par l'allaitement maternel exclusif pendant les 6 premiers mois du bébé et la continuation de l'allaitement jusqu'à deux ans ou plus accompagné par une alimentation complémentaire sûre et adéquate.

Dans le but de protéger, de promouvoir et soutenir l'allaitement de tous les bébés dans notre pays, d'améliorer les possibilités d'allaiter de toutes les mamans et de contribuer au Programme National pour l'Alimentation Saine et l'activité Physique le Comité National Pour l'Allaitement Maternel a élaboré un **programme et plan d'action national pour la protection, la promotion et le soutien de l'allaitement maternel au Luxembourg**, que nous avons le plaisir de vous présenter.

Ce programme a pour but de définir les stratégies et actions pour atteindre les objectifs visés, de multiplier les initiatives et les environnements favorisant l'allaitement maternel, de renforcer les collaborations entre tous les intervenants, d'améliorer la cohérence des activités et d'appeler d'autres partenaires à se joindre à l'action commune.

Le programme national se base sur la stratégie de la Santé pour Tous de l'OMS, la stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé, la Convention relative aux droits de l'enfant, la plateforme d'action adoptée à Beijing, la stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, le plan d'action pour la protection, la promotion et le soutien de l'allaitement maternel en Europe.

La protection, la promotion et le soutien de l'allaitement maternel sont des éléments importants de la santé publique, et des mesures évidentes de promotion de la santé. Vu les évidences scientifiques l'allaitement maternel constitue la meilleure alimentation du bébé pour sa santé et son développement et met en œuvre ses droits à la meilleure santé possible. L'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois de la vie favorise d'une manière optimale la croissance, le développement et la santé de l'enfant. Après les six premiers mois, l'allaitement maternel, avec des aliments complémentaires adéquats, continue à contribuer à l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, à son développement et à sa santé. Des taux d'allaitement faibles ont pu être liés à de significatives répercussions sanitaires et sociales pour les enfants, les femmes, la communauté, l'environnement et les dépenses de santé.

En cas de problèmes graves de la mère ou de l'enfant tous les efforts doivent être déployés pour promouvoir et soutenir la meilleure alimentation possible de l'enfant et pour offrir à la mère le soutien et l'accompagnement indispensables au bon développement du bébé. Les mesures développées dans le plan d'action visent à améliorer la situation constatée lors de l'enquête « l'Allaitement maternel au Luxembourg », publiée en 2004 par le Ministère de la Santé, et de soutenir les bonnes pratiques déjà existantes.

Au Luxembourg à l'heure actuelle les taux d'allaitement restent faibles au-delà du séjour en maternité, même s'ils montrent une tendance à la hausse. Les taux d'allaitement maternel au Luxembourg étaient en 2001 de 88% à la maternité, 58 % à 4 mois, 42% à 6 mois et de 14% à un an. La prévalence de l'allaitement exclusif est de 65,3% à la maternité, 41% à 4 mois, 10% à 6 mois. Plus de 80% des femmes qui arrêtaient d'allaiter avant 4 mois auraient aimé continuer plus longtemps. Plus de la moitié des femmes qui arrêtaient d'allaiter avant 7 mois exprimaient leur désir de prolonger la période d'allaitement. Les arrêts précoces sont fréquents pour des raisons multiples, notamment pour des raisons de manque d'informations, de soutien et de reprise de travail. La prévalence de l'allaitement est très inégale à travers les couches socioprofessionnelles, les plus défavorisées présentant les taux les plus faibles.

Dans notre pays l'allaitement n'est pas encore promu et soutenu de manière optimale dans tous les services spécifiques, par toutes les associations professionnelles, dans les milieux éducatifs et de travail, dans la société en générale. Ces statistiques montrent clairement que le Luxembourg est encore loin des objectifs en ce domaine et qu'il y a urgence de créer par ce plan d'action un cadre et un climat favorable à promouvoir, protéger et soutenir l'allaitement maternel.

Le plan d'action se base sur le partenariat avec tous les acteurs concernés (notamment les professionnels de la santé et les ONG engagées dans le domaine); il veille à la cohérence des initiatives et favorise l'information et la sensibilisation des différents publics cibles.

L'étude du Ministère de la Santé a montré que les conditions suivantes étaient favorables à l'allaitement maternel: la première mise au sein dans la salle d'accouchement, le rooming-in à la maternité, le bébé qui n'a pas reçu d'aliments complémentaires à la maternité. Celles ci sont donc des pratiques favorables qu'il faut encourager et généraliser par ce plan national, ce sont des pratiques faisant partie de l "evidence based care".

1. Le plan d'action 2006-2010 a fixé comme objectifs l'amélioration des taux d'allaitement maternel c'est-à-dire des taux d'allaitement à l'initiation, à 4 et à 6 mois.

2. De créer des environnements et des circonstances favorables à l'allaitement maternel pour tous les bébés et toutes les mamans. De favoriser la collaboration entre tous les professionnels et toutes les associations concernées. De soutenir la cohérence et la complémentarité des actions.

Pour atteindre les buts énoncés le plan d'action se développe autour des axes suivants :

1. Développer des programmes et des politiques en faveur de l'allaitement maternel au niveau de la planification politique, des professionnels, des personnes cible et du grand public.
2. Mettre en place un système de recueil de données, d'évaluation et de statistiques.
3. Optimiser l'information, les conseils et le soutien des mères à partir de la grossesse et à travers toute la période de l'allaitement et y inclure leurs familles et leur environnement.
4. Améliorer la promotion, la protection et le soutien de l'allaitement maternel dans tous les secteurs de vie de l'enfant et de la mère c. à d. dans les maternités, au lieu de travail et au niveau de la société civile et cibler spécialement les femmes avec un risque d'un allaitement maternel problématique.
5. Encourager la recherche sur le lait maternel, sur l'allaitement et les bébés allaités.